

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANNGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Mardi, 20 Juin 1848.

No. 81.

EXTRAITS DES JOURNAUX.

LETTRE DU PAPE A UN REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Un membre de l'Assemblée Nationale a reçu du pape une lettre qu'il a communiquée en partie au journal la Presse qui en extrait littéralement les principaux passages.

Après s'être entretenu de questions générales, le pape Pie IX parle de l'abbé Lamennais :

« Mon prédécesseur avait lancé, dit-il, l'anathème contre ce philosophe chrétien ; tout en n'approuvant pas entièrement ses dogmes et ses doctrines, je crois qu'il a beaucoup fait pour l'humanité ; or, comme vicaire du Christ, je lui envoie ma bénédiction sur la terre. »

Puis le pape passe à sa politique :

« Depuis longtemps les divers gouvernements me reprochent que c'est à moi qu'ils doivent leur chute et leurs embarras du moment ; j'ai cru devoir rappeler qu'en accordant des concessions à mon peuple, je n'avais, pour ainsi dire, que suivi les conseils qu'ils avaient donnés à mes prédécesseurs ; que si j'ai toujours engagé les peuples à obéir et à respecter leurs souverains, j'ai au contraire encouragé ces derniers à traiter toujours paternellement leurs sujets ; ce n'est pas ma faute si ces derniers se sont soulevés parce que leurs souverains ne suivaient pas mes conseils. »

« Quant à l'Italie, non seulement je ne suis pas opposé à la guerre qu'elle fait pour l'indépendance, mais j'approuve comme Italien et comme souverain ; mais, comme prêtre et pape, tous les chrétiens étant mes enfants, je dois faire mes efforts pour les empêcher de s'entredéchirer et faire régner la paix entre eux. »

« C'est vers ce but que tendent toutes mes démarches, et j'espère que Dieu les bénira et accordera à mes prières la paix et le bonheur du monde. Si on interprète autrement mes paroles, on se trompe sur mes intentions. »

Courrier des E. U.

— Nous lisons dans l'Assemblée nationale : « Une minorité de cent membres a formé un club rue des Pyramides, non loin du fameux comité de salut public, présidé par Sobrier et défendu par deux cent montagnards. »

« C'est dans le club des Pyramides, à la tête duquel on prétend placer MM. Ledru-Rollin et Lamartine, c'est dans ce foyer d'intrigues politiques que se préparent en ce moment les attaques contre la majorité de la Chambre, les tentatives pour diviser la garde nationale, et les appels de toute nature aux divers éléments de trouble et de révolte que renferme Paris. »

« La majorité de l'Assemblée paraît attendre le chef qui doit la commander ; elle compte dans le pouvoir exécutif MM. Arago, Garnier-Pagès et Marc, c'est-à-dire une majorité nominale. »

« Les orages les plus menaçants, les plus violentes tempêtes se préparent en ce moment dans le club des Pyramides. »

« Ce club, formé de la minorité de la chambre, comprend que le pays est fatigué des inquiétudes et des commotions qu'elle a préparées. »

« Les représentants qui le composent redoutent un blâme sévère ; ils comprennent que tôt ou tard on voudra en finir avec l'anarchie ; que tôt ou tard on cherchera dans le triumvirat d'un général, d'un homme d'Etat et d'un honnête homme élu dans la majorité, un moyen suprême de vaincre l'anarchie et de sauver la France. »

« Cette victoire si redoutée, le rétablissement de l'ordre si contraire aux espérances des ambitieux, le club des Pyramides veut à tout prix les éviter, et il ne reculera devant aucun moyen d'arriver à ses fins. »

« Un seul espoir nous reste : « La garde nationale a la volonté et les moyens d'assurer le triomphe des sauveurs de notre malheureuse patrie ; elle ne saurait faillir à la voix de l'honneur et du patriotisme. »

— La révolution de février a fait des conversions de diverses sortes. En voici une que nous signalons avec plaisir : c'est celle du Journal des Débats à la liberté religieuse :

« Nous ne citerons pas M. Portalis, qui a pris la parole sur le même sujet, sans les épigrammes assez injustes que l'honorable magistrat a cru pouvoir adresser à un membre célèbre de l'Assemblée. On sait que le père Lacordaire siège avec le costume de l'Ordre religieux auquel il appartient. Qui peut lui contester aujourd'hui le droit de porter ce costume ? Comment, M. le procureur-général à la cour d'appel de Paris parle aujourd'hui des lois qui ont prohibé ces congrégations religieuses ! Nous n'avons point à faire, quant à nous, de profession de foi sur un pareil sujet. Tant que nous avons vécu sous une constitution fondée sur le principe de la liberté restreinte, nous avons combattu le principe de la liberté sans limite, de la liberté comme en Belgique. Aujourd'hui que le principe contraire a triomphé malgré nous, aujourd'hui que ce principe est la loi du pays, nous l'accepterons avec toutes ses conséquences, et nous le défendrons contre tous ceux qui ne craindraient pas de l'attaquer au prix d'une inconséquence. Le père Lacordaire a donc le droit de porter le costume de son ordre... »

Univers.

— Lors de l'invasion des factieux au sein de l'Assemblée nationale, un ouvrier breton s'est approché de l'évêque de Quimper, qu'il avait reconnu à son costume épiscopal, et lui a dit : « Monseigneur, ne craignez rien ; nous sommes-là pour vous défendre, votre personne est en sûreté. — Je n'ose, prouve, répondit l'évêque, aucun sentiment de frayeur, c'est de l'indignation que je ressens au fond de mon cœur pour l'insulte que l'on fait à la France dans la personne de ses représentants. »

La conduite honorable de cet ouvrier breton est parfaitement d'accord avec les sentiments religieux que le peuple

manifeste en toute circonstance. Il n'y a que des hommes de désordre, de terreur et d'anarchie, qui nourrissent encore dans leur cœur de vieilles haines contre le clergé. Aussi n'avons-nous pas été surpris d'entendre des cris féroces menacer la vie des prêtres au milieu de l'insurrection qui déclara l'Assemblée nationale dissoute. Il est bon qu'on le sache, quand les passions mauvaises se déclarent, elles attaquent la religion comme l'ordre et la liberté. Nous nous sommes trouvés mêlés un moment, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, aux factieux qui venaient d'en expulser les représentants du peuple, et nous avons entendu des forcenés s'écrier en parlant du P. Lacordaire : « Il faut que sa ceinture nous serve de corde pour le pendre ! »

Ami de la Religion.

FÊTE DU 21 MAI.

A six heures du matin le rappel battait, et à huit heures la garde nationale était réunie. A huit heures un quart, la commission exécutive a été reçue par les membres de l'Assemblée nationale sur le péristyle du palais législatif, et le cortège s'est mis en marche vers le Champ-de-Mars, où plus de 100,000 spectateurs étaient déjà rassemblés. Une batterie d'artillerie placée sur les hauteurs de Chaillot a tiré des coups de canon de minute en minute depuis la mise en marche du cortège.

L'aspect du Champ-de-Mars était assez imposant. A l'entrée du Champ-de-Mars, du côté du pont d'Iéna, on voyait : quatre grands mâts avec arbalétriers ; deux pyramides triangulaires pavées, ayant chacune à son pied trois statues colossales et allégoriques, assises. Sur les faces des pyramides, on lisait les noms des villes de France et ceux des pays amis. Deux autres statues représentaient l'agriculture et l'industrie. A l'entrée du Champ-de-Mars, des mâts et des lanternes supportaient des oriflammes et des trophées en verre de couleur pour l'illumination du soir ; puis deux pavillons pour recevoir les produits de chaque industrie. Au milieu était placée la colossale statue de la République, coiffée du bonnet phrygien.

Les représentants du peuple et la commission exécutive se placèrent sur les estrades élevées devant le bâtiment du centre de l'École militaire. Les députés des départements, bannières en tête, commencent à défilier. Chaque délégation, en passant devant l'estrade, fait entendre les cris de *Vive la République ! Vive l'Assemblée nationale !* On entend aussi le cri de *Vive la République démocratique !* A ce cri poussé avec une affectation marquée par un assistant placé au pied de l'estrade, un représentant, M. le général Lafontaine, répond énergiquement : *Vive la République !* et demande à son interlocuteur s'il connaît deux espèces de république. (Applaudissements dans la foule.)

Les membres des cours de cassation, des comptes, d'appel, l'Institut défilent devant l'Assemblée nationale. Vient ensuite : les députés des ateliers nationaux, au nombre de plus de 2,000 ; les députés des noirs affranchis, défilant au cri de *Vive la liberté !* Les Allemands, les Italiens, les Irlandais, les Belges, portant les bannières aux couleurs de leurs pays. Ils sont suivis des orphéonistes, exécutant un chœur de jeunes filles ; des choristes montagnards ; les cinq cents jeunes filles, accompagnées de leurs mères ou de leurs tantes ; des vieux soldats de la république et de l'empire, accueillis sur leur passage avec le plus grand enthousiasme. Les présidents des pontons de Cadix et de l'île de Cabrera étaient aussi représentés dans le cortège. Derrière eux venaient les élèves des écoles portant leurs nouveaux costumes.

Enfin a commencé le défilé de la garde nationale. La 2e légion salua avec enthousiasme et l'Assemblée nationale, et le général Clément Thomas, son ancien colonel.

Vers midi, un ballon aux trois couleurs s'est élevé de la cour de l'École militaire, et est allé promptement se perdre dans les nues. Une salve d'artillerie partie de la butte Chaillot a salué son ascension. Le canon des Invalides a aussi salué l'événement national.

Vers cinq heures, la garde nationale avait achevé son défilé, et les régiments de ligne de la garnison de Paris et des environs passaient à leur tour sous les yeux de l'Assemblée, aux cris de : *Vive l'Assemblée nationale ! Vive la République !* C'est avec le jour seulement que le défilé de la garde mobile et des troupes de ligne s'est terminé.

A la nuit, le Champ-de-Mars, les Champs-Élysées, la place de la Concorde, le jardin des Tuilleries, les édifices publics, se sont couverts d'illuminations.

Un grand nombre de maisons particulières étaient également illuminées ; sur la Seine une foule de bateaux, la plupart des établissements de bains, étaient aussi couverts de feux.

A neuf heures du soir, une gerbe de feu, partie du sommet de l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile, s'élevait dans les airs. Au même moment le feu d'artillerie préparé sur la place de la Bastille a été tiré.

Tout s'est passé avec le plus grand ordre, et les craintes que l'on avait pu concevoir ne se sont heureusement pas réalisées.

— La question des incompatibilités avait été agitée dans les bureaux de l'Assemblée nationale. Un membre, mettant les ecclésiastiques au nombre des fonctionnaires, a émis l'opinion qu'ils ne pussent cumuler leur traitement avec l'indemnité accordée aux représentants. Poser ainsi la question, c'était fausser la position du clergé. Aussi Mgr Pevéque de Quimper, après avoir déclaré qu'il ne s'opposait en rien à la suppression du traitement accordé aux ecclésiastiques, et notamment aux évêques, a-t-il ajouté :

« Sur les fonds mis à leur disposition, les évêques ne doivent retenir que ce qui est indispensable pour leur entretien ; ils ne doivent se considérer, et pour ma part je ne me considère que comme le dépositaire du surplus, chargé de le distribuer en bonnes œuvres, et j'y renonce d'autant plus volontiers, que l'intention manifestée par le Gouvernement de venir au secours des malheureux me fait considérer que les fonds laissés à

la disposition du Trésor y seront aussi bien placés qu'entre nos mains. Je ne réclame donc point, à ajouté Mgr Graverand, et me soumet de grand cœur. Mais ce que je ne saurais accepter, c'est la qualification de fonctionnaire public. »

« Nos fonctions sont toutes religieuses et nullement administratives. Si j'ai accepté le mandat que mes diocésains m'ont fait l'honneur de me confier, c'est uniquement dans la pensée que l'occasion s'offrirait peut-être de présenter quelques observations utiles dans l'intérêt de la liberté de conscience et de la liberté du culte. Mais mon intention n'est point d'abandonner mon diocèse, et je serai heureux d'y retourner aussitôt que cette première session sera terminée, pour ne plus le quitter. »

« Du reste, l'opinion qui paraît devoir l'emporter sur la question des incompatibilités est celle-ci :

« La constitution devra déclarer, pour l'avenir, qu'il y a incompatibilité absolue entre les fonctions publiques salariées et le mandat de représentant du peuple mais pour le présent, aucune exclusion ne doit être prononcée ; semblerait tout député fonctionnaire devra opter pour l'indemnité et abandonner son traitement. »

Univers.

— La Gazette de Rome annonce dans sa partie officielle que pendant l'absence de Mgr Corboli-Bussi, secrétaire de la congrégation des affaires ecclésiastiques, et chargé provisoirement d'une mission extraordinaire auprès du roi Charles-Albert, S. Em. le cardinal Antonelli, par décision de Sa Sainteté, prendra la direction provisoire de toutes les affaires qui concernent cette congrégation.

— Les graves événements qui ont eu lieu à Rome dans les premiers jours de ce mois, ayant fait désirer aux membres du corps diplomatique d'exprimer de vive voix au Saint-Père l'intérêt qu'ils prenaient à son auguste personne, Sa Sainteté a daigné agréer avec satisfaction ce témoignage de vénération affectueuse. Elle a reçu successivement en audience particulière les ministres plénipotentiaires des Pays-Bas, de Bavière, du Brésil, du Portugal, de Russie, le ministre du Chili, le gérant de la légation d'Espagne, les chargés d'affaires de la République de l'Équateur, du roi de Prusse, de Belgique et du Wurtemberg. Il n'est fait mention ni du représentant de la France, ni de celui de Naples ; quant à l'ambassadeur d'Autriche, il avait déjà quitté Rome le 9 mai.

ANNEXIONS SPONTANÉES AU PIÉMONT. — Sous la pression des événements, la pensée de l'union italique, si longtemps combattue en Lombardie, à Parme, à Plaisance, est tout près de réunir une sorte d'unanimité.

Plaisance a fait sa jonction. Un scrutin a été ouvert pour savoir si le parti que le duché de Plaisance avait à prendre ; voici comment les votes ont été répartis : 10 pour se réunir à Parme ; 60 pour la réunion à la Lombardie ; 300 pour être sous la domination de Pie IX ; 37,000 pour la réunion au Piémont. On voit que le vote a été pour ainsi dire unanime.

Aussitôt que ce résultat a été connu, la ville a été en fête ; les rues se sont remplies de monde ; le soir on a illuminé. Une députation a dû partir le 11 pour le camp, afin de présenter à Charles-Albert le vote des habitants de Plaisance. Les députés sont : le podestat Gavardi, l'avocat Gioja et le docteur Rabassi.

En même temps, Parme se préparait à prendre une résolution semblable. Depuis l'arrivée des troupes piémontaises, le peuple manifestait chaque jour avec plus de vivacité son désir de s'unir au Piémont. Le S. u. discours prononcé sur la grande place, par un ancien exilé, a déterminé le mouvement. La garde nationale et le peuple assemblés ont aussitôt chargé une députation de présenter une pétition dans ce sens au gouvernement provisoire. Le gouvernement a exprimé la satisfaction que lui causait cette démarche ; il a promis qu'il s'occuperait avec toute l'activité nécessaire d'organiser l'appel au peuple, afin de recueillir les suffrages.

Le duché de Modène paraît entrer dans la même voie. Déjà Reggio s'est prononcé hautement pour la réunion immédiate. Provisoirement, cette ville a adopté la loi électorale des Piémontais, en se réservant le droit de reviser cette loi, aussi bien que toute la constitution ; cette réserve, d'ailleurs, est conforme au discours de la couronne prononcé à l'ouverture du parlement piémontais, au nom de Charles-Albert, qui reconnaissait d'avance aux nations disposées à s'unir avec le Piémont le droit de gouverner par leurs propres lois. En Lombardie, un mouvement semblable se déclare. La province de Brescia, a proclamé la réunion. Le 9 mai, une adresse a été répandue à Milan, pour demander que la fusion avec le Piémont fût opérée le plus tôt possible, afin que l'organisation des moyens d'assurer l'indépendance de l'Italie fût plus prompte et plus puissante. Les signataires invitent les Vénitiens à imiter leur exemple. Déjà, le 26 avril, la population de Padoue, de Vicence, de Trévise, de Polésio ne, de Bellune, avait demandé au gouvernement provisoire de Venise la formation d'une assemblée constituante pour décider de l'avenir de l'Italie septentrionale, et préparer la réunion.

L'adresse présentée à ce sujet au gouvernement provisoire de la Lombardie est précédée de considérations dont voici quelques-unes :

« Considérant l'attitude hostile de la Russie, la disposition peu amicale de l'Allemagne, qui proclame la question austro-italienne une question italo-germanique ; considérant que la neutralité avouée de la Suisse et d'autres complications diplomatiques faibles à prévoir sont de nature à faire craindre une conflagration européenne, et conséquemment à rendre plus impérieux le besoin d'augmenter nos forces par l'Union. »

« Considérant ensuite que Parme, Modène et Plaisance ont fait acte d'adhésion au Piémont ; que presque toutes les villes vénitiennes adhèrent à l'union avec le roi belliqueux ; que Trieste incline pour la fortune italienne, et que Venise a résolu de se confondre avec Milan. »

« Considérant que Milan ne pourrait pas se manquer à lui-même, laisser le pape sans ressources, sans crédit, sans armée ; et que la fusion étant opérée avec le Piémont, on aurait la responsabilité d'avoir bientôt sur le champ de ba-

taille 200,000 combattants tous italiens. — Par ces motifs, on croit devoir provoquer l'expression des vœux du peuple au moyen d'une démarche décisive. »

L'Unvers a reçu de son correspondant de Rome un récit des derniers événements. Nous y liions la réponse que Pie IX aurait faite à l'adresse qui lui fut présentée le 4 mai par le sénat et le conseil municipal :

« Le Saint-Père répondit que la mission du sénat romain n'était pas de s'occuper de propositions de guerre ; que les désordres, les scandales, tous les maux qu'on avait à déplorer venaient précisément de ce que chacun ne se renfermait pas dans les limites de ses attributions ; qu'il maintenait inébranlable la déclaration qu'il avait faite, après l'avoir prudemment et mûrement pesée ; qu'il voyait très bien qu'on cherchait à se servir de lui comme d'un instrument pour arriver aux fins que se proposent les agitateurs de l'Italie, lesquels, après avoir atteint leur but, n'auraient rien de plus pressé que de le mettre de côté ; que depuis longtemps on cressait l'idée d'enlever au souverain Pontife son domaine temporel ; que si on avait l'audace de le lui ravir, il jetterait à la Sublime-Porte, où il eut une conférence avec Ali-Pacha, ministre des affaires étrangères. On pensait qu'il aurait prochainement son audience de congé du sultan, et qu'il s'embarquerait sur le bateau à vapeur français qui devait partir le 7 mai. »

— On lit dans la Gazette de Breslau du 30 avril, sous la date de Vienne, 28 avril : « La rupture avec le Pape n'a pas encore eu lieu, mais tout annonce que si le Pape fait un pas de plus dans la question de la Lombardie et ne se propose pas comme médiateur, l'Autriche se détachera du Saint-Siège, même sous le rapport religieux. L'exemple de l'Autriche, le plus puissant des Etats catholiques, entraînerait toute la chrétienté catholique et son émancipation de l'évêque suprême de Rome. »

La Gazette de Breslau et ses correspondants de Vienne oublient que si au temps de Luther les rois furent assez forts pour entraîner les peuples à leur suite dans le protestantisme ; ils sont trop impuissants aujourd'hui pour que l'Eglise ait rien à redouter de pareil de leur mauvais vouloir. L'apostasie de la maison de Lorraine n'aurait pour elle d'autre résultat que de lui aliéner les populations qui lui sont encore fidèles. Ce serait le dernier coup porté à ce vieil empire d'Autriche qui déjà croule de toutes parts. Quant à cette idée que l'exemple de l'Autriche suffirait pour déterminer au schisme les autres Etats catholiques, elle n'est que ridicule. Les nations catholiques ont moins que jamais l'habitude de prendre l'Autriche pour modèle, et nous ne voyons pas, jusqu'à présent, que l'imitation de cette puissance ait en rien contribué à diminuer en Europe la popularité de Pie IX.

Ami de la Religion.

— L'ouverture du parlement piémontais a eu lieu à Turin le 3 mai. Le prince Eugène de Savoie, lieutenant-général du roi, escorté de la garde nationale et des députations des sénateurs et des députés, s'est rendu dans la salle, où étaient réunis les membres des deux Chambres. Quand il a eu pris la place qui lui était réservée, le ministre de l'intérieur a lu la formule du serment. Le prince, levant la main droite, a juré fidélité au Roi et à la Constitution. Immédiatement, les ministres de la justice et de l'intérieur ont reçu le serment des sénateurs et des députés présents, après quoi le prince Eugène s'est assis et a prononcé le discours d'ouverture, où le nom de Pie IX n'est pas même articulé et où on ne trouve d'autre allusion au fameux projet de Diète fédérale que dans les paroles suivantes : « En Italie, les partis divisés tendent tous les jours à se rapprocher, et l'on a le ferme espoir qu'un commun accord liera les peuples destinés par la nature à former une seule nation. »

Ces paroles sont élastiques pour contenter tout le monde. En revanche, le discours est beaucoup plus explicite sur la formation tant rêvée par Charles-Albert du royaume de la Haute-Italie ; il y est dit en propres termes : « Si l'arrive que la fusion désirée avec les autres parties de la Péninsule s'accomplisse, on fera aux lois des changements qui tendront à grandir nos libertés et à nous faire atteindre ce degré de puissance auquel, pour le bien de l'Italie, la Providence veut que nous conduirons. » On ne saurait plus clairement afficher ses prétentions. Il est douteux que tout le monde en Italie accueille ces paroles avec le même enthousiasme que les Piémontais.

Univers.

Il vient de se former dans le Tyrol une association catholique constitutionnelle, dans le but de réunir en un seul faisceau toute la force morale des populations catholiques pour la défense des intérêts de l'Eglise dans les deux chambres représentatives en Autriche. Un comité a été nommé pour prendre en main la direction des opérations qui sont l'objet de cette association. Ce comité doit se réunir une fois chaque semaine, afin de pourvoir aux affaires courantes ; et des réunions trimestrielles appelleront l'universalité de ses membres à entendre les rapports du comité et à lui donner ses instructions ultérieures. Il est à désirer que cette institution se propage et s'étende à tous les Etats de la vaste monarchie autrichienne, afin d'imposer aux deux chambres et au gouvernement le respect des droits et des institutions catholiques. Le comte François d'Alberti et le doyen et curé

Amberg ont été appelés: le premier à la présidence, et le second à la vice-présidence de cette société.

—Le temps nous manque pour enregistrer tous les hauts faits du radicalisme suisse, et vraiment, nous avons lieu de le regretter. Les anciens corps-francs exploitent leur triomphe de manière à justifier toutes nos prévisions. Quelques journaux ont essayé de mettre en doute la résolution prise par les nouveaux maîtres de Fribourg de supprimer tous les établissements religieux; d'autres ont à peu près ratifié cette mesure en disant, comme atténuation, qu'il serait au moins pourvu d'une façon convenable aux besoins des moines spoliés et chassés. Nos renseignements ne nous permettent guère d'ajouter foi à ces bruits, acceptés avec tant d'empressément. Nous croyons d'ailleurs que la spoliation n'est permise à aucun degré, et que c'est ainsi à trahir la liberté que de souffrir en silence qu'il y soit porté une atteinte quelconque envers n'importe quel citoyen. Du reste, il ne s'agit plus aujourd'hui de discuter sur le plus ou moins d'audace de l'iniquité; elle est si flagrante que s'il se trouve encore beaucoup de journaux pour la taire, nous pensons qu'il ne s'en trouvera pas un seul pour l'entreprendre de l'exposer.

Univiers.

Naples, 16 mai 1848.

«Le 14 courant, les députés se réunirent pour délibérer sur la formule du serment que le roi et les chambres devaient prêter dans l'église de San Lorenzo Maggiore. Les députés étaient résolus à prêter serment de fidélité au roi et à la constitution du 26 janvier, sans les changements que la chambre jugerait à propos d'y introduire.» Cette latitude était positivement donnée aux chambres par le décret qui promulgua cette constitution. Ferdinand refusa nettement le rappel de ces concessions et voulut absolument que le serment fût prêté sans restrictions. Le même jour, une députation fut envoyée au roi pour le prier de consentir à la formule adoptée; mais il déclara sa résolution inébranlable. D'autres députations se succédèrent sans plus de succès.

«Les projets du roi étaient dès lors déviés et s'accrochaient très-bien avec la présence au palais de l'infame Del Carretto. Campobasso, son ministre lieutenant, et ses plus ignobles affidés, parcoururent depuis quelques jours les quartiers populaires et préparèrent, presque ouvertement, l'horrible éaction qui vient de couvrir notre ville de ruines et de sang.»

«Les députés et la garde nationale songèrent dès lors à la résistance armée, et, pour la première fois, Naples vit des barricades. A dix heures du matin, les rues de Tolède, Montoliveto, Peggano, en un mot toutes les rues principales et leurs aboutissants étaient complètement interceptés. La ville présentait aussitôt l'aspect le plus extraordinaire. Les troupes royales suisses, gardes du corps, infanterie, cavalerie et artillerie mêlée allumée, se massaient autour du palais et s'établissaient sur plusieurs places. La fermeté et la résolution du parti libéral intimidèrent Ferdinand, et le lendemain dans les moments critiques, le roi fut lâche, et songea de suite à reprendre par la ruse les concessions qu'il était prêt à faire. En effet, à onze heures, il fit savoir qu'il était prêt à se rendre aux désirs des députés; il annonçait que les troupes allaient rentrer et priait la garde nationale de défaire les barricades et de se retirer. Le caractère du roi est trop connu et le piège était trop grossier. La garde nationale répondit qu'elle ne quitterait les barricades que lorsque le décret serait rendu; les députés exhortaient les gardes nationaux à maintenir leur résolution.

«Les choses en étaient là, lorsque un accident à jamais regrettable détermina le conflit. Un garde national ayant glissé sur une barricade, son fusil, qui était probablement armé, partit en tombant. Les gardes nationaux placés derrière la barricade eurent à une agression des Suisses et firent feu. Les Suisses y répondirent aussitôt par une fusillade des plus nourries. L'action une fois engagée, rien ne pouvait plus l'arrêter.

«A Sainte Brigitte, les Suisses montèrent cinq fois l'assaut, et cinq fois ils furent repoussés. Mais les faibles munitions des gardes nationaux étaient bientôt épuisées, et les défenseurs des barricades se replièrent dans les maisons, d'où une pluie de projectiles tombait sur les troupes royales. L'artillerie fut alors son entrée sur la Largo-dei-Castello, et les pièces braquées en face de chaque rue aboutissant à Tolède vomissaient la mitraille sur les barricades qui tiennent encore. Mais là aussi les munitions viennent à manquer, et les Suisses, auxquels viennent se joindre les gardes royaux, poursuivent les miliciens. Les maisons où ils se réfugient sont envahies, les portes enfoncées, et ces forcenés frappent femmes, enfants et vieillards, dont les cadavres sont quelquefois jetés par les croisées. Si une porte résiste, le canon ou l'incendie l'abat bientôt; malheur aux vaincus qui ont cherché un asile, les habitants eux-mêmes tombent victimes de leur hospitalité involontaire.

«Le vol et le pillage viennent encore ajouter à ces scènes d'ineffable désolation. Les Suisses, arrivés les premiers, font main-basse sur l'argent et les objets précieux; viennent ensuite les gardes royaux; à eux ce qui reste: meubles, linge et toutes choses de quelque valeur. Enfin, les lazzaroni, alléchés à leur tour, donnent un libre cours à leurs instincts pillards et malfaisants; on les voit suivre par troupe les gardes royaux; ils se jettent à la curée et complètent le sac. Le meurtre s'accomplit sous le moindre prétexte, sur un simple soupçon politique, mais le plus souvent sans autre cause réelle que le pillage d'une riche maison. La ferocité déployée par les soldats du roi et par cette ignoble population ne saurait se dépeindre. Le drapeau rouge flotte sur les forts en signe de l'état de siège; il ne couvre, en effet, qu'un horrible attentat que le roi et le réactionnaires ont développé à leur profit.

«A sept heures, une masse de lazzaroni parcourt les rues en agitant des drapeaux blancs et aux cris de: Vivo le roi! La joie et la satisfaction de cette canaille est impossible à décrire. Justice est donc faite des infâmes révolutionnaires; la bonne cause triomphe, il paraît, car le pillage a cessé, et au lieu d'assassiner les citoyens dans leur domicile, cette foule immonde les traîne prisonniers; elle les fusille quelquefois dans la rue; mais enfin l'ordre et la légalité vont reprendre leurs cours. Mais pas trop vite cependant; il faut bien que ces bons lazzaroni évitent la besogne de leur roi.

«Deux cents Français se sont rendus à bord de l'amiral Baudin; ils l'ont trouvé terminant une lettre qu'il adressait au président du conseil des ministres; en voici le sens: «Si dans trois heures vous n'avez pas placé une garde à la porte des maisons occupées par mes nationaux, pour protéger leur vie et leurs biens, dans trois heures je ferai débarquer 600 hommes pour assurer la sécurité des Français résidant à Naples.»

L'amiral Baudin, s'adressant à la députation des Français qui s'était rendu à son bord, leur dit: «Messieurs, retirez à Naples, répandez-vous dans les cercles, les cafés, les lieux

publics, et annoncez à tout le monde que l'esclandre français est un refuge ouvert à toutes les infortunes, aux gens de tous pays, de toute opinion et de toute condition.»

«De plus, le digne amiral, indigné de l'horrible scène qu'il avait sous les yeux, a fait signifier au roi que cet événement l'autorisait à cafreindre les traités, qui interdisent l'accès du port de Naples à plus de trois vaisseaux de guerre étrangers. Il a, en conséquence, déclaré au gouvernement qu'il allait appeler de Baja et de Capri les autres navires de l'esclandre qui y sont mouillés. Pour le moment, il a embastillé ses trois vaisseaux devant le palais, ce qui effraie fort le roi, et ce qui l'empêchera peut-être de recueillir tous les fruits de sa victoire.

«Les prisons sont encombrées, et les arrestations se poursuivent activement sous les inspirations de Del Carretto. Le ministère Confariti a donné sa démission dès le commencement de cet horrible conflit.»

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 20 JUIN 1848.

LE GROS BOURDON.

Dimanche, à ce lieu, comme nous l'avions annoncé, la bénédiction du Gros Bourdon. Après les vêpres auxquelles assistaient tous les officiers de la société St. Jean-Baptiste, M. Bédard est monté en chaire et a fait un discours bien approprié à la circonstance. Après quoi, S. G. Mgr de Montserrat, accompagné d'un nombreux clergé, a procédé à la bénédiction du Bourdon. Nous ne dirons pas les différentes cérémonies de cette bénédiction pour deux raisons; d'abord, parce que nos lecteurs parmi les messieurs du clergé connaissent parfaitement quelles sont les cérémonies usitées en pareille circonstance; ensuite, parce que pour nos autres lecteurs nous croyons qu'il serait fatigant et même ennuyeux de lire l'énumération de toutes ces cérémonies. Elles sont fort intéressantes et pleines de grandeur et de majesté, lorsque l'on y assiste; mais il n'en est pas de même lorsqu'on les raconte; car alors c'est une pure narration sans attrait et sans action. Nous nous contenterons donc de dire que tout s'est fait dans le plus grand ordre et au milieu du recueillement le plus remarquable. Le Bourdon était placé au bas des degrés qui donnent accès au chœur, et était suspendu à environ trois pieds de terre, par le moyen d'un immense levier. Ce levier était caché par des décorations d'un goût parfait, et par les bannières si belles et si riches de la société St. Jean-Baptiste, que l'on avait bien voulu prêter pour l'occasion. Immédiatement après le Bourdon et dans la grande allée du centre, se trouvaient seize fauteuils pour les huit parrains et les huit marraines, parmi lesquels nous avons distingué M. L. H. Lafontaine et la dame de S. H. le juge Bédard. En arrière des parrains et des marraines, se trouvaient d'autres sièges réservés pour les officiers de la société St. Jean-Baptiste, dont la présidence était remplie par M. C. S. Chénier, ayant à sa droite M. A. N. Morin, et à sa gauche M. O. Bertholet. Le corps de musique de la société de tempérance était aussi venu contribuer à l'éclat de la cérémonie, à laquelle assistait une foule des plus nombreuses, l'église étant littéralement pleine. Après la bénédiction de la cloche, l'évêque a entonné le chant du Te Deum, durant lequel on a procédé à revêtir la cloche de ses habits d'apparat, qui se composent des deux suivants: 1o une tunique blanche, de toile fine; 2o une robe de velours cramoisi, revêtue de galons et glands d'or et d'argent. Ces habits font le plus grand honneur aux parrains et aux marraines qui les ont fournis et parlent beaucoup en faveur de leur générosité. Après que l'évêque se fut fait la comote, ont lui-même fait sonner le Gros Bourdon, les parrains et les marraines firent successivement, puis M. le Supérieur du Séminaire, M. L. T. Drummond, et tous les officiers de la société St. Jean-Baptiste. Ils furent suivis d'un grand nombre d'autres citoyens, qui, avec leurs épouses, venaient comme tous les autres déposer leur offrande.

Cette cérémonie a été bien pompeuse et bien dirigée. Les citoyens de Montréal étaient fiers ce jour-là; car il pouvait dire qu'ils avaient au milieu d'eux une des plus grosses cloches qui existent, et que c'était là un des fruits de leur inépuisable charité, dont à tant de reprises ils ont donné des preuves des plus signalées. Le Bourdon doit être monté dans la tour pour le jour de la St. Jean-Baptiste. Nous nous réjouissons de cette nouvelle; car à coup sûr, on ne pouvait pas trouver un jour plus de circonstance pour faire sonner pour la première fois le Bourdon Jean-Baptiste.

Nous apprenons avec plaisir que la société d'agriculture du Bas-Canada a maintenant un bureau fixe dans cette ville. Ce bureau se trouve au No. 25 rue Notre-Dame, en face de l'Hôtel de Ville, et dans la maison même de M. Shephard, Grenetier de la société. C'est à ce bureau que les personnes qui ont affaire pour les journaux d'agriculture doivent se rendre et payer. Les heures de bureau sont de 10 à 3 heures de l'après-midi.

Il se trouve en outre dans ce même bureau un commencement de bibliothèque, que la société doit à la générosité de quelques uns de ses membres, et en particulier à M. A. N. Morin, au major Campbell et à M. Evans. Toute personne qui désirerait suivre d'excellents exemples pourrait faire déposer son offrande au bureau de la société, qui ne manquerait pas de la recevoir avec joie et reconnaissance.

Nous profitons de cette occasion pour remarquer que la société se plaint de ce que les rentrées d'argent ne se font pas assez régulièrement. Nous espérons cependant que les cultivateurs comprennent assez l'inconvénient et le mal qui peuvent résulter de ce non-paiement; c'est la cessation des journaux, et pourtant ces journaux d'agriculture sont tout à leur avantage et quasi pour rien. Nous devons donc avoir la confiance que nos bons cultivateurs s'empresseront de remédier à leur négligence et de faire passer à la société ce qu'ils lui doivent. Nous ne faisons pas ici d'appel à MM. du clergé; ces Messieurs n'ont pas besoin d'exhortation. Ils comprennent assez par eux-mêmes tout l'avantage de ces publications pour leurs paroissiens, et par là même toute l'obligation de ceux-ci de payer au plus vite. Il suffit d'attirer leur attention sur cette négligence chez quelques cultivateurs, pour les porter à engager les derniers à s'acquitter promptement.

LE JUGE BEDARD.

La Gazette de Montréal, et après elle le Herald et le Transcript, sont fort scandalisés de ce que S. H. le juge Bedard, en étant nommé au banc de Montréal, ait été placé avant L. H. les juges Day et Smith. Ces journaux entreprennent de leur mieux la défense de M. Day et Smith, mais on verra tout raisonnablement à ce sujet est bien faible. Nous n'entreprendrons pas de discuter ce point; ce serait trop long et puis ce serait inutile, après le passage suivant de notre confrère du Pilot: «La Gazette, dit-il, est fort désireuse de précédents anglais; eh bien! a-t-elle jamais entendu parler du cas de M. le juge Buller en 1794? Voici une question. M. le juge Bedard, en agissant comme juge de la cour d'appel, et de la cour du Banc de la Reine, qui siège à St. François et aux Trois-Rivières, ne s'est-il pas placé d'après la date de sa commission, et par conséquent avant M. Day et Smith? Nous savons fort bien qu'il en a toujours été ainsi, et M. Bedard, en devenant juge à Montréal, n'annulait pas pour cela toute la première partie de sa vie? Sa situation à Montréal ne l'empêchait pas d'avoir siégé tant d'années à Québec, et par conséquent ne l'empêchait pas d'être sur le banc plus vieux juge que M. Day et Smith. Par conséquent, nous ne saurions concevoir dans les remarques de la Gazette ni dans celles du Herald et du Transcript. Nous sommes du même avis que le Pilot, et trouvons que M. Bedard, en prenant rang avant M. Day et Smith, n'a fait qu'user d'un droit, que MM. Day et Smith ne pouvaient et ne peuvent réclamer contre M. Bedard.

Nous voyons par la Minerve d'hier soir qu'il vient de se tenir dans le comté de St. Maurice une assemblée de délégués des différentes paroisses du comté, et que ces délégués ont résolu d'approuver les résolutions passées à la dernière assemblée à Yamachiche, et par là même de censurer M. Papineau et d'appuyer le ministère. Après cette nouvelle manifestation, M. Papineau ne peut plus hésiter. De deux choses l'une: ou il faut qu'il dise qu'il garde son mandat malgré le comté de St. Maurice, ou il faut qu'il résigne de suite son siège en parlement. Lui qui prétend être si obéissant à la voix du peuple, il faut qu'il se prononce; ou bien il doit faire ce que le peuple lui dit, ou ne pas le faire; s'il le fait, il remplit son devoir; s'il ne le fait pas, il est rebelle au peuple.

Nous n'en dirons pas davantage pour aujourd'hui; nous allons attendre ce que M. Papineau va faire. S'il ne parle pas à nous nous reviendrons encore sur ce point.

AU HERALD.

Le Herald, en parlant de l'assemblée pour le rappel des lois de navigation, cite quatre journaux comme ayant quel qu'un pour rapporteur pour eux. Notre confrère s'est trompé; au lieu du journal français qu'il cite, il aurait dû dire: «Les Melanges Religieux.» Il vaudra bien avoir la bonté de rectifier cette erreur. Nous sommes convaincu qu'il se fera un plaisir de faire cette rectification, vu que sans cela nous pourrions être accusé d'avoir profité (sans le dire) des rapports de nos confrères.

Nous profitons de cette occasion pour faire remarquer combien la presse du Canada prend de développements par le temps qui court. L'assemblée en question s'est terminée vers onze heures; eh bien! cinq ou six heures après, le compte-rendu de cette longue séance se trouvait imprimé dans le Herald et couvrait au delà de trois des grandes colonnes de ce journal. Nos félicitons notre confrère de ce succès qui est jusqu'ici le plus beau dans la presse canadienne, et que certainement la presse anglaise et américaine n'ont pas encore surpassé, si même elles l'ont égalé.

MES LOISIRS.

Nous sommes réceptif d'un petit pamphlet de 24 pages que l'auteur, M. L. T. Groulx, avocat, a eu l'obligeance de nous adresser et pour lequel nous lui offrons nos sincères remerciements. Cet opuscule est en vers et a pour titre: «Mes Loisirs;» publication mensuelle, à 10c par année. Nous n'avons eu que le temps de jeter un regard sur deux ou trois pages, mais nous nous proposons de le lire plus attentivement et en entier. Néanmoins nous devons dire que ce que nous en avons vu ne peut pas nous porter à le recommander. Nous sommes d'ordinaire enclins à accueillir avec bienveillance les premières œuvres de nos compatriotes; cela ne doit cependant pas nous empêcher de dire ce qui est juste et vrai. Or, il est certain que plusieurs parties des pages que nous avons parcourues renferment des lignes très-peu morales et par là même très-peu recommandables. Nous y reviendrons prochainement.

Nous voyons qu'une correspondance du Journal de Québec dit en peu de mots ce qui s'est passé à l'Institut Canadien de Montréal jeudi dernier. Le correspondant dit que l'on a rayé le nom de M. Cauchon, rédacteur en chef du Journal de Québec de la liste des membres correspondants de l'Institut Canadien. Il ajoute que la raison de cette exclusion est 1o que M. Cauchon rédacteur en chef, a refusé à l'Institut le nom de l'auteur d'une correspondance qui a paru dans le Journal de Québec, et qui racontait ce qui s'était passé le 18 mai à l'Institut et sur le Champ-de-mars; 2o que, comme membre de l'Institut, il devait refuser cette correspondance. Nous n'en dirons pas plus, vu que le Journal promet de publier une autre correspondance plus détaillée sur ce sujet. Nous nous contenterons de faire remarquer que M. Cauchon n'est pas responsable de cette correspondance, vu qu'il n'est pas le directeur géant n'aurait pas été mis en demeure de se défendre, et par conséquent que l'Institut a certainement rendu jeudi dernier, une sentence que nous ne pouvons être rendu que contre le directeur géant (s'il était membre), et qu'en outre cette sentence était précipitée et inopportune.

Le Witness voudra bien attendre jusqu'à vendredi pour avoir une réponse de notre part au sujet de ses notes d'intolérance religieuse et de fanatisme hors de mise à l'heure qu'il est.

—Le Morning Courier, sur la foi de la rumeur, dit que les partisans de M. Papineau, de concert avec quelques Irlandais, sont sur le point d'établir un nouveau journal en cette ville et que le premier numéro doit paraître demain, mardi. Le même journal ajoute qu'on en aurait offert la direction à

un monsieur dernièrement attaché à la direction éditoriale du Pilot.

Le Morning Courier paraît attendre avec impatience l'apparition de cette nouvelle feuille. Plus il y aura de division dans le parti libéral, pense-t-il, plus ce parti sera faible et plus les tories auront de chances de reprendre l'ascendant dans les affaires. Sur ce principe, il regarde la venue de M. Papineau dans la vie publique comme une providence pour les tories, et il a raison, car personne plus que M. Papineau dans ce temps-ci ne cherche à nuire au parti libéral, au ministère libéral, à la grande satisfaction des tories, des amis de M. Viger, Daly et Cie! Nous ne doutons pas que l'Aurora, vrai organe de l'opinion privée, ne salue cette publication avec la même joie que le Morning Courier, son ancien allié politique, vu surtout qu'elle a déjà pris fait et cause pour M. Papineau. Minerve.

CORRESPONDANCE.

M. l'Éditeur,

Le peuple Canadien est loin de sympathiser avec les radicaux suisses, français, allemands, italiens, etc. et de porter envie à ces républicains éphémères improvisés après des luttes sanglantes, au milieu de l'éroulement de l'édifice social tout entier comme une île tremblante que le travail de quelque volcan souterrain fait tout-à-coup surgir du sein de l'océan. Le peuple Canadien essentiellement agricole ne veut point d'agitation, parce qu'il sait par expérience combien les commotions politiques sont funestes aux habitants de la campagne. Il n'a pas perdu la mémoire de ce que lui ont coûté les troubles de 1837 et 38 — Placé en dehors de la sphère des passions ou des besoins qui agitent les populations européennes, il ne voit pas la nécessité de risquer les libertés et les avantages dont il jouit pour se précipiter de gaieté de cœur dans un abîme dont personne ne peut sonder la profondeur. Il ne voit pas non plus la nécessité d'augmenter et de compliquer par une agitation importune les embarras et les difficultés déjà si grandes que rencontre dans son action un gouvernement qui le protège et qui ne lui montre, pour le moment, que des intentions bienveillantes. Quant à la nationalité, ne vous en inquiétez pas, il saura la conserver sans le secours de vos phrases et de vos utopies, comme il l'a conservée depuis la fondation de la colonie au milieu de mille vicissitudes. Sa religion, sa belle langue qu'il révère et conserve comme le plus précieux héritage de ses ancêtres, en seront le palladium titulaire. Ce que veut le peuple canadien, c'est le développement sage et régulier de ses institutions déjà si largement libérales, c'est une égale répartition des ressources, des avantages comme des charges de sa province entre ses sujets britanniques de toutes les origines.

Et pour obtenir ces résultats il a foi pleine et entière dans le ministère que ses votes dans les dernières élections ont rappelé au pouvoir. Et savez-vous pourquoi le peuple canadien a une si grande confiance dans le ministère Lafontaine-Baldwin, c'est que ce ministère a été consciencieux et noblement désintéressé. Arrivé les hommes aux principes élastiques inconsistants qui s'ajustent à toutes les circonstances et sont prêts à transiger avec tous les partis. Arriver aussi les ames vanales, les hommes intéressés qui n'aspirent qu'à toucher de gros émoluments, et dont le patriotisme n'est qu'un manteau hypocrite qui couvre le plus hideux égoïsme et la soif insatiable de l'or. Nous aurions aimé avoir à louer, ce désintéressé dans l'homme dont l'influence semble ne pas être étrangère à la création d'une certaine feuille et aux idées que ce journal cherche à propager. Combien il aurait grandi à nos yeux, si du fond de son exil il avait répudié avec indignation pour sa famille ces places lucratives qu'elle possède et que tous les vrais Canadiens ne peuvent regarder que comme les dons flétrissans d'un ministère impopulaire et de considérer qui voulait s'abriter d'un nom cheri de pays et le rendre solidaire de sa politique anti-nationale. Combien le nom de cet homme serait aujourd'hui entouré d'une brillante auréole, si quand il lui a été alloué, par le même ministère, quatre mille cinq cents louis d'indemnité, il avait dit: je regarde ce que vous m'offrez comme une restitution légitime, mais un grand nombre de mes compatriotes qui ont plus souffert que moi de nos troubles politiques, des paroisses dont les villages et les églises ont été pillés et incendiés contre le droit des gens attendent encore qu'on leur fasse justice. Je ne veux point séparer ma cause de celle du peuple qui a eu foi en moi et je n'accepterai aucune indemnité que quand elle me sera votée par un parlement qui représentera vraiment l'opinion du pays et qui passera en même temps une mesure pour indemniser les victimes de l'odieuse et barbare vandalisme de sir John Colborne. Avec quel enthousiasme n'aurions-nous pas accueilli ce langage noble et désintéressé; que nous aurions été fiers de retrouver celui qui a été pour nous presque une idole toujours digne de lui-même et de sa haute réputation. Mais au lieu de cela, se ravalant à de sales calculs mesquins, il a gardé le silence quand il fallait parler haut et fort, il a convié par ce coupable silence avec un ministère impopulaire, il est entré dans une espèce de «family compact.» Après, des actes si dépourvus de générosité, de franchise et de grandeur d'âme, son étoile est pour jamais éclipcée son nom n'a plus de prestige pour les Canadiens. Barrich, lui et sa famille, par un ministère qui a constamment sacrifié les intérêts de nos compatriotes aux tories qui le soutenaient au pouvoir; par un ministère qui s'est joué des victimes de nos troubles par la mesure désastreuse d'indemnité qu'il a provoquée; il aurait dû rentrer pour jamais dans le sanctuaire de la vie privée, et non point chercher par des vaines d'ambition et de vanité à rouvrir des plaies à peine fermées en jetant, comme un principe de division et un brandon de discorde parmi ses compatriotes, ces manifestes intempestifs, si justement et presque unanimement blâmés par la presse et dont celui de son organe n'est que le faible et nous l'espérons, l'impuissant écho.

UN DE LA CAMPAGNE.

Section.—Le 27 du courant, il doit y avoir une élection dans le quartier ouest, d'un nouveau conseiller en remplacement de M. Gibb qui a résigné.

(Du Journal de Québec.)

POINTE AUX TREMBLES DE QUÉBEC, 6 juin 1848.

M. le Rédacteur,

Il vient de se passer ici un petit événement que je dois vous communiquer afin que vous lui donniez la publicité qu'il mérite.

Ces jours derniers un de mes voisins, M. T. Garneau, cultivateur, labourant dans un champ à environ quarante arpents du fleuve, découvrit avec le soc de sa charrue, sur une petite élévation du terrain, un canon de fusils. Tout surpris de cette découverte, il fouilla le terrain profondément et trouva quatre autres fusils et deux gros pistolets, le tout chargé, amorcé et prêt à faire feu. Ces armes se trouvent considérablement oxydées; cependant on lit encore sur une des platines avec facilité le nom "Navière." Ayant continué ses recherches, il trouva deux bouteilles, dont l'une était à moitié de poudre et l'autre à moitié de plomb à tirer; quelques petits morceaux de drap rouge, ou de quelques autres étoffes de laine furent aussi découverts parmi les terres ainsi que les débris d'une corne de chasseur et quelques débris fugitifs de poterie. Près des crosses de fusils se trouva une substance blanchâtre ou grisâtre de forme à peu près semi-sphérique, qui se réduisit en poussière au moment qu'on y toucha; ce qui pourrait faire présumer que ce sont les restes d'un crâne humain et que tout ceci ne serait rien moins que la sépulture d'un des anciens habitants de nos vieilles forêts.

Votre ami, ...

FAITS DIVERS.

LOIS DE NAVIGATION.—La requête aux trois branches du parlement anglais a été prêté assez à temps pour partir par le steamer de jeudi dernier.

ASSEMBLÉE A NEW-YORK.—Une grande assemblée des patriotes irlandais s'est tenue jeudi dernier à New-York; à l'effet de discuter le moyen d'obtenir des hommes et des ressources, pour arracher Mitchell des mains des autorités anglaises aux Bermudes.

PLUIE ET TEMPÉRATURE.—Depuis quatre à cinq jours nous avons régulièrement une grosse averse tous les soirs, accompagnée de violents coups de tonnerre et d'un vent à déraciner les arbres. Dimanche vers 7 1/2 heures la tempête était complète; jamais nous n'avons vu encore un temps pareil; c'était épouvantable. La pluie, le vent, les éclairs, le tonnerre, tout semblait s'être donné rendez-vous pour le même quart d'heure. Aussi craignons-nous que nous n'ayons à enregistrer quelques sinistres arrivés dans cette tempête. Jusqu'à présent, tout ce que nous savons à ce sujet, c'est que quelques arbres et petits hangars ont été renversés dans les environs de cette ville. Hier, il a fait une journée aussi chaude que les quatre précédentes.

INCENDIE.—Un correspondant nous apprend que mardi dernier le feu s'est déclaré dans un chantier de bois à Vaudreuil, appartenant à MM. De-Baras et Derbishire, et a consumé les bois à neuf cent cordes de bois qui s'y trouvaient. On suppose que la perte ne peut pas être de moins de £450.

NOMINATIONS.—La Gazette officielle de samedi contient les nominations suivantes: Médecins, MM. H. A. Miville Duchéne, J. R. Beaulieu, L. E. Barly, G. E. Fenwick, T. C. A. Gagne, Richard McDunnell, écrivain.

PRIÈRES POUR LE PAPE.—Nous voyons par nos journaux d'Europe que le clergé d'Irlande ainsi que celui de France commencent à faire des prières pour le Pape, à l'occasion de ce qui vient de se passer à Rome.

UN MOYEN DE SE FAIRE RELÂCHER.—Nous voyons par la Gazette de Québec que ces jours derniers, un soldat des carabiniers brés un carreau de plomb dans un des vitreaux de M. Trudelle, horloger, et saisit une montre qu'il emporta dans sa fuite. M. Trudelle et quelques amis poursuivirent le malfaiteur et l'eurent bientôt atteint. Le soldat rendit la montre en disant que son seul objet, en la volant, était de se faire renvoyer du régiment. M. Trudelle, voyant près de lui un homme qu'il prit pour un agent de police, lui remit son prisonnier. Mais il parut que le comblable en question n'était autre qu'un pauvre habitant du quartier; en sorte que le carabinier a pu le nouveau aller coucher tranquillement à sa caserne.

TROIS ECCLÉSIASTIQUES FRANÇAIS.—Jouli soir, sont arrivés en cette ville MM. Dandetti Dumortier et Géons, trois ecclésiastiques français. Ces messieurs, dont les deux premiers sont prêtres, viennent offrir le service auxiliaire de leur ministère à Mgr. l'évêque de Montréal. Ils sont partis du Havre le 3 mai.

M. D. O'REILLY.—Nous avons le plaisir d'apprendre que M. Bernard O'Reilly, le missionnaire de Sherbrooke, a été invité à prêcher à la messe solennelle qui doit être célébrée le jour de la St. Jean-Baptiste à l'église paroissiale de cette ville.

ORDINATION.—Mgr. de Martyropolis a fait, samedi matin, une ordination dans l'église de Notre-Dame de Bon-Secours; c'est probablement la première ordination qui ait jamais été faite dans ce sanctuaire vénéré.

M. J. Dequoy a reçu l'ordre de la prêtrise; MM. Ed. C. Fabre, A. Maréchal, J. Quinn et W. Fitzgerald ont reçu le sous-diaconat; MM. Th. Dagenais, P. McGory et N. Lacombe, les ordres moindres; enfin MM. A. Toupin et C. Loranger la tonsure.

COLONISATION DES TOWNSHIPS.—Sa Grandeur Mgr. de Montréal vient de faire sortir une Lettre Pastorale pour recommander l'Association pour la colonisation des townships par des Canadiens. Cette belle lettre a été lue dimanche dans toutes les églises de cette ville; nous la publierons vendredi. Qu'il nous suffise pour aujourd'hui de redire à ceux qui hésitent encore à seconder cette belle œuvre: "Voyez votre évêque; examinez ce qu'il fait; lisez ce qu'il dit; et puis alors demeurez inactifs, si vous le pouvez.

On lit à ce sujet dans la Minerve:

Monsieur l'évêque de Montréal adressé aux curés de son diocèse une lettre pastorale, leur recommandant de travailler au progrès de l'œuvre de la colonisation des townships. Cette lettre a été lue hier au prône de chaque paroisse, nous avons entendu avec plaisir la lecture de ce document précieux, écrit avec toute l'âme et l'unction qui caractérisent les œuvres de notre digne évêque, et nous ne doutons pas qu'il aura l'effet de presser l'organisation immédiate dans les paroisses, toutes si éminemment intéressées dans le succès de l'association dont Mgr. est président.

ALBUM DE LA REVUE CANADIENNE.—Nous avons reçu les 4e et 5e livraisons de l'Album de la Revue Canadienne, pour lesquelles nous offrons nos remerciements à M. le rédacteur en chef. Ces livraisons contiennent le commen-

ment de l'Histoire Populaire, Anecdote et Pittoresque de Napoléon et de la grande armée, par Marco de St. Hilaire; Les clés du Logis, par Marie Ayari; Pie IX par Félix Clavé; la ferme de Dervais, par Henri de Saudière; Oraison funèbre d'O'Connell, par Lacordaire; L'histoire de la vie (Poésie) par J. Lenoir; les Deux Voix (Poésie); l'Hotel de Ville de Paris pendant la révolution de février; la Chine et les Chinois; par le comte de Bonaccorsi; Comment furent inventés les journaux, par Paul Lebrun; avis charitables donnés à l'abri du Rideau, par Mme Caudle, traduit de l'anglais de Douglas Jerold par Peter L. M.; le Courrier de Montréal, par Figaro. Le tout est accompagné d'une Romance par mademoiselle Louise Puget.—On s'abonne au No. 15 rue St. Vincent, Montréal.

LACORDAIRE.—On lit dans la Minerve d'hier soir: Le célèbre dominicain Lacordaire a suivi l'exemple du poète national, Béranger. Il a donné sa démission de membre de l'Assemblée nationale, en alléguant "que l'accomplissement de ses devoirs religieux, lui paraissent incompatibles avec ceux de représentant du pays." Ces actes dictés tous les deux par des convictions fortes et sincères, ne peuvent exciter le blâme des bons citoyens, mais seulement leur douleur.

RAPPEL DES LOIS SUR LA NAVIGATION.—Le parlement anglais a enfin abordé cette question qui soulève tant de controverse et qui touche tant d'intérêts. Les débats sont extensivement animés et promettent d'être longs. Si le projet du gouvernement venait à passer, la navigation étrangère serait admise, sur un pied d'égalité complète avec la marine anglaise, aux bénéfices des voyages de long-cours et du commerce colonial, en tant toutefois que les législatures locales les jugeraient convenables; toutes les restrictions actuelles disparaîtraient, et les navires britanniques cesseraient de jouir d'aucune espèce de privilège, sauf pour le cabotage et les pêcheries.

M. GUY.—M. Guy a été nommé lundi le 13 courant, un des échevins de cette ville, en place de M. Gibb qui a résigné.

NOTAIRE.—George Platt, écrivain, de cette ville, vient d'être admis à la profession de notaire.

AUTRES NOTAIRES.—Hilaire R. Blanchard et Jean Octave Chabot, écrivains, viennent d'être admis à la pratique du notariat.

GRAND INCENDIE.—Le feu s'est déclaré (le 15) dans la ville de Norfolk, Connecticut et a détruit 73 édifices; la perte est évaluée à \$300,000.

BONNE NOUVELLE.—Nous éprouvons un bien vil plaisir à annoncer à nos lecteurs qu'il y a lieu de croire que le parlement Impérial, dans sa présente session, sera appelé, si même il ne l'est pas déjà, à révoquer la 41e clause de l'acte d'Union qui interdit l'usage de la langue française dans les procédures de notre législature, et par là à rendre aux Canadiens-français la justice qui leur est due. Nous devons à lord Elgin une dette de reconnaissance pour avoir obtenu la réparation d'une injustice aussi flagrante.

Une personne bien renseignée, arrivant de la Grosse-Isle, nous informe que l'état sanitaire y est des plus satisfaisants; que le prêtre catholique n'a eu à administrer que deux malades, mercredi et jeudi derniers; et qu'il n'y a tout au plus dans les hôpitaux, qui sont très bien tenus, que cinq ou six cas graves de maladie.

EFFROYABLE ACCIDENT.—Mardi dernier, un ingénieur du nom de Smith, employé dans les chantiers de M. Kington, à Hunterstown, derrière St. Léon le Grand comte de St. Maurice, a été broyé par une roue de moulins. Ce malheureux s'était avancé trop près de la roue, son habit s'y accrocha, et en moins d'une minute, il avait fait cinq ou six fois le tour de la fatale roue, et les os de tous ses membres se brisèrent au choc des objets qu'ils rencontraient. Quant il fut retiré, tout ce qu'il put faire fut d'ouvrir les yeux et de jeter un regard d'adieu à sa femme qui, au bruit de cet accident, était accourue éplorée: il expira aussitôt après.

VIEUX ET NEUVE.—Québec vient de perdre l'un de ses plus anciens habitants, probablement ainsi l'un des plus riches propriétaires du pays. George Pizer, écuyer, âgé de 93 ans et 7 mois, est décédé vendredi soir dernier. Il était natif d'Allemagne et vint en Amérique en même temps que John Jacob Astor, qu'Etienne Girard et M. Salles, trois hommes qui ont acquis ainsi que lui sur ce continent une fortune princière. M. Pizer passa en Canada durant la guerre de l'indépendance et s'établit peu de temps après à Québec, où il a constamment résidé depuis. Bien qu'économiste à l'excès pour lui-même et pour sa maison, il était très charitable et à maintes fois fait preuve de générosité. On cite comme exemple l'abandon qu'il fit à ses consœurs de St. Roch, après le grand incendie de 1845, de leurs redevances échues. On cite aussi comme un trait original de son caractère l'opposition opiniâtre qu'il fit à la résolution par laquelle le conseil de ville ordonnait la démolition des prisons qui défiguraient nos rues, réforme que tous les citoyens ensemble; contre laquelle il entreprit, au milieu de l'hiver et malgré son grand âge, un voyage à Montréal pour représenter lui-même ses griefs au gouverneur-général qui, comme il arrive souvent avec moins de justice, l'écoula poliment et ne fit rien pour lui.

MGR DE QUÉBEC.—Le Spectator, d'abord, et les Melanges Religieux ensuite ont fait mention du peu d'égards que le capitaine du Québec aurait eu pour Sa Grace Monseigneur l'Archevêque de Québec. Ce fait est vrai et indique chez le capitaine peu de savoir vivre et une absence bien marquée des règles les plus ordinaires de la convenance, et des sentiments qui ont coutume d'animer l'homme bien élevé. Mgr. de Québec est le premier dignitaire ecclésiastique de l'Amérique Britannique, il est le chef d'un corps instruit et respectable, il est le chef religieux de la très-grande majorité de la population du Bas-Canada; il est en outre un vieillard. A tous ses titres, il devait obtenir plus de déférence, sinon plus de respect de la part du capitaine, qui lui devait en outre, comme à tous les passagers, une hospitalité bienveillante et cordiale.

BANQUES.—C'est un fait notoire que la plupart de nos Banques Canadiennes ont souffert des pertes considérables depuis un an par les banqueroutes en Angleterre et en Canada. La banque de Montréal entr'autres a perdu par mauvaises lettres de change £64,642 et \$25,872 en mauvais papier local escompté.

LIBERTÉ D'OPINION AUX ÉTATS-UNIS.—Il y a eu samedi une assemblée dans le Lafayette Hall de New-York en faveur du général Taylor. Les adversaires politiques du général ont fait l'assaut du lieu de l'assemblée, et après en avoir chassé les partisans du général, ont mis tout sens dessus dessous. Nouvel exemple de la liberté d'opinion sur la terre classique de la liberté!

RÉCOLTES.—Le Concordia Intelligencer du 27 annonce que les chenilles ont commencé leurs ravages sur les plantations de voisinage et dans le sud-ouest du Mississippi. Il a fallu renouveler une grande partie des plants et comme la saison est avancée, les habitants fondent toutes leurs espérances,

sur l'effet bienfaisant des pluies qui se déclarent ordinairement à cette époque de l'année.

—Le Réveil du Midi a reçu de sa correspondance des missions étrangères les nouvelles suivantes:

"J'ai de joyeuses nouvelles à vous annoncer concernant la Cochinchine; cependant elles ne sont pas encore officielles; seulement elles paraissent certaines, et j'espère que bientôt quelque lettre venue de la Cochinchine ou du Tong-King les confirmera. Nous avons appris, par une double voie, que Thieu-Tri était mort et qu'immediatement la persécution avait cessé. D'un côté, c'est M. Lihois, notre procureur à Hong-Kong, qui nous écrit que le bruit court que Thieu-Tri était mort le 2 de la 9e lune, ce qui correspond au mois de novembre. D'un autre côté, on nous écrit de Siam que les ambassadeurs cambodgiens, qui s'étaient rendus en Cochinchine, sont retournés, apportant la nouvelle que le roi était mort et que son fils lui succédait sous la régence Kien-me, qui est le frère du roi Minh-Ming et l'oncle de Thieu-Tri. Or, si cela est ainsi, il n'est nullement étonnant que la persécution cesse, parce que le Kien-An s'est toujours montré très-favorable aux chrétiens et a toujours combattu les idées persécutrices de Minh-King, en lui reprochant son ingratitude, puisque devant son trône aux missionnaires français qui avaient aidé si puissamment leur père Gia-Laong, il ne craignait pas de les mettre à mort.

"J'espère que le 20 du mois prochain nous aurons des lettres de Cochinchine et du Tong-King. Je m'empresse de vous en donner communication."

PRUSSE.—Dix années sont à peine écoulées depuis que l'illustre archevêque de Cologne, dont le nom brillera sans fin dans les annales de l'Eglise, s'est vu arrêté dans sa mission épiscopale comme un rebelle, et traité dans une captivité qui l'a conduit aux portes du tombeau. Aujourd'hui, son vénérable successeur, Mgr. de Coesl, part en triomphateur pour aller siéger à l'Assemblée constituante de Berlin. Elu à l'unanimité des suffrages catholiques, il y va prendre séance, non comme un simple député, mais comme le représentant et le défenseur des droits de l'Eglise catholique dans les provinces occidentales de la Prusse. Peut-être l'illustre prélat aura-t-il peu à faire pour remplir cette importante mission, car le roi de Prusse et son gouvernement doivent sentir combien il leur importe de ménager, en donnant satisfaction à ses justes plaintes, cette portion si nombreuse de la monarchie. Mécontenter plus longtemps les catholiques des provinces rhénanes, ce serait risquer d'y provoquer des résistances, et peut-être même des défiances qui, dans les circonstances actuelles, produiraient d'incalculables conséquences.

M. MITCHELL.—La scène qui s'est passée au tribunal a été des plus tristes. La femme du condamné était auprès de lui; ses larmes l'entouraient et lui ont pressé les mains. John Mitchell s'est comporté avec un courage enthousiaste, et ses adieux ont été un défi. On craignait un mouvement dans la ville pour sa délivrance, mais il a été immédiatement et emmené et mis à bord d'un bateau à vapeur qui est aussitôt parti. Le prisonnier avait les pieds et les mains enchaînés; il a été provisoirement déposé à la prison criminelle de Spike Island, près de Cove, où les condamnés sont employés à casser des pierres. M. Mitchell ne doit y faire qu'un court séjour: il sera ensuite transporté aux Bermudes. On avait espéré d'abord une commutation de peine, mais sur l'interpellation d'un représentant d'Irlande, sir George Grey a déclaré catégoriquement, en pleine chambre des communes, que les ordres avaient été donnés pour l'exécution de la sentence. Des explications assez vives ont eu lieu, à cette occasion, sur la manière dont le gouvernement entendait le jury en Irlande.

—On lit dans le Sémaphore de Marseille: "Le Lombardo et le Parc-Epic, entrés hier dans notre port, nous apportent des nouvelles de Rome: "La Pallade du 3 mai contient un document intitulé: programme du nouveau ministère, dans lequel sont exprimés les sentiments d'un patriotisme sincère. Le journal qui reproduit cette déclaration de principes ajoute que le nouveau administration paraît devoir réunir la sympathie générale. On prétendrait, ajoute la Pallade, que le comte Marchetti, littérateur distingué, était étranger à la politique. Nous pouvons affirmer qu'il fut secrétaire du ministre d'Eugène Beauharnais, vice-roi d'Italie à la cour impériale à Paris. On peut juger par là qu'il n'est pas novice dans la diplomatie."

ITALIE.—La Gazette de Rome contient, dans sa partie officielle, la pièce suivante:

"PROGRAMME DU MINISTÈRE. "Les nouveaux ministres que Sa Sainteté a daigné appeler au pouvoir professent les mêmes principes d'amour patriotique, de liberté, d'ordre et de justice d'après lesquels leurs prédécesseurs régissaient la chose publique. Le présent ministère a surtout à cœur la sainte cause italienne, au triomphe de laquelle il consacrerait ses principaux soins, convaincu qu'il ne faut pas se contenter des effets d'une première ardeur, mais qu'il faut les répéter et les accroître de plus en plus avec un zèle infatigable.

"Il s'appliquera également au développement régulier et pacifique, mais franc et sans lenteur, des libertés publiques et de la nouvelle voie constitutionnelle que nous a ouverte notre Prince immortel.

"Nous lions dans la Esperanza de Madrid: "Il parait vrai qu'une junte a été créée récemment pour terminer les négociations ecclésiastiques. Quatre membres de cette junte ont été nommés par Mgr. le délégué apostolique et les quatre autres par le gouvernement de Sa Majesté.

"D'après ce que nous avons appris elle doit s'occuper de la nouvelle détermination des diocèses, supprimer quelques-uns de ceux qui existent et en créer de nouveaux, suivant qu'on le jugera nécessaire."

"Le gouvernement portugais a nommé une commission de sept membres pour faire une enquête et un rapport sur les meilleurs moyens de mettre un terme à l'esclavage encore toléré dans les colonies portugaises de l'Afrique.

LA FRANCE ET LES ÉTATS-UNIS.—L'Assemblée Nationale n'a pas fait attendre sa réponse au Congrès. Dans la séance du 25, elle a adopté à l'unanimité le décret suivant: "Art. 1er. L'Assemblée Nationale, profondément touchée des sentiments qui ont dicté au Congrès des États-Unis le décret du 13 avril dernier, offre au peuple américain les remerciements de la République et l'expression de sa fraternelle amitié.

"Art. 2. La commission du pouvoir exécutif est chargée de transmettre le présent décret à la légation française à Washington, avec ordre de le présenter au gouvernement américain."

Ce noble échange de bons sentiments entre ces deux grandes Assemblées contribuera à resserrer encore les liens d'amitié qui unissent la France et les États-Unis.

MARIAGE.

A Québec, le 14, Théodore Molt, écrivain, organiste de la cathédrale, à Harriet, fille de Win. Cowan, écrivain.

NAISSANCE.

En cette ville, le 16, la dame de L. T. Groulx, écrivain, a mis au monde une fille.

DÉCÈS.

En cette ville, le 18, à l'âge de 5 ans, Marie-Louise-Esther-Anastasia, enfant de M. J. B. Rolland, marchand-libraire.

A St. Thérèse de Blainville, à l'âge de 16 ans, Mr. Charles Guérin, étudiant, qui s'est noyé en se baignant, samedi le 10.

A la Rivière des Prairies, le 17, M. François Christian dit St. Amour, âgé de 66 ans.

A St. Gabriel du lac Mackinongé, le 13, dame Marie Durand, épouse de François Durand, écrivain.

A Beauport, le 16, dame Manubi, épouse de feu M. Charles Parant, à l'âge de 84 ans et 6 mois.

En cette ville, le 18, Ambroise Jobin, fils aîné de Mathew Ryan, écrivain, a 4 ans.

ASSOCIATION

ST. JEAN-BAPTISTE.

CÉLÉBRATION DE LA FÊTE PATRONALE.

LA Fête Patronale sera célébrée samedi prochain, 24 juin courant, par une MESSE SOLENNELLE qui sera chantée à l'église paroissiale, à 9 heures du matin.

La procession se formera comme ci-devant, dans la rue St. Denis, près de l'Évêché, à 8 heures précises, suivant le programme qui va être publié. Tous ceux qui ont coutume d'y assister sont priés de se rendre à l'heure fixée.

L'association espère que les rues seront pavoisées de branches d'érable comme dans les occasions précédentes, et que les magasins seront fermés durant la procession.

LUIGER DUVERNAY, Commissaire-Ordonnateur.

Aux Membres de l'Institut Canadien.

LES membres de l'Institut Canadien sont informés qu'ils devront assister en corps, samedi prochain, le 24, à la procession de la St. JEAN-BAPTISTE: en conséquence, ils sont respectueusement priés de se rendre le matin, à 7 1/2 heures, à la salle de lecture de l'Institut, rue St. Gabriel, où ils prendront les insignes de leur société, pour aller rejoindre la St. Jean-Baptiste dans la rue St. Denis, près de l'Évêché. Par ordre,

R. BELLEMAIRE, Secrétaire Arch.

19 juin.

M. I. C.

BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

FÊTE PROCHAIN, le 22 du courant, étant Fête d'Objection, (LA FÊTE-DIEU) il ne se fera pas d'affaires ce jour-là à cette Institution.

JOHN COLLINS, Caissier.

19 juin.

AVIS

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à sa prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert à pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption, à vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les bateaux d'un moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé de sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de traire une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marcellin.

Les péages qui seront demandés, sont:

- 1° Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant.
- 2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers.
- 3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, additionnel aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers.
- 4° Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et demi.
- 5° Pour chaque personne à pied: Un denier.
- 6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à cornes: Un denier et demi.
- 7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, porc, et autre animal de même taille: Un demi denier courant.

J. F. LA ROCQUE, A. E. ARCHAMBAULT, P. U. ARCHAMBAULT, AMABLE ARCHAMBAULT, NARCISSE GALARNEAU, CYRIS CHAPUT, JOSEPH PELLETIER, fils, CAMILLE ARCHAMBAULT, AGAPY CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

AUX ENTREPRENEURS D'ÉGLISES.

AVIS leur est donné que LUNDI le 10 juillet prochain à 10 heures A. M., les syndics pour la construction de l'église actuelle de St. Hyacinthe, donneront une entreprise, d'un prix assez élevé, pour terminer des travaux déjà entrepris pour la dite église.

St. Hyacinthe, 6 juin 1848.

INSTRUMENT

UN INSTRUMENT, qui pourrait aussi remplir la place de Maître-Chartre, désirerait trouver, dans le district de Montréal, une situation pour le premier juillet prochain.— Pour plus amples informations, s'adresser à l'Évêché —hi. Montréal, 6 juin 1848.

FAITS DIVERS.

UNE PROPOSITION.—Le colonel Bouffat-Montaban, arrêté dans l'échauffourée du prince Louis-Napoléon Bonaparte à Strasbourg, est arrivé ce matin à Paris.

—On lit dans le Sémaphore de Marseille: "Le Lombardo et le Porc-Epic, entrés hier dans notre port nous apportent des nouvelles de Rome: "La Pallade du 5 mai contient un document intitulé: Programme du nouveau ministère, dans lequel sont exprimés les sentiments d'un patriotisme sincère."

—Les élections à l'Assemblée constituante de Berlin ont eu lieu le 8. Nous ne connaissons encore que celles de quelques localités de la province rhénane.

—Les quantités de bières exportées d'Angleterre, d'après les états officiels sont: 1843—146,621 barils; 1844—171,927 b.; 1845—162,152 b.; 1846—137,270 d.; 1847—132,337 b.; le baril contient 36 gallons.

NECROLOGIE.—Le 13 mai est mort, à Longleat, dans le Wiltshire, un des hommes les plus célèbres de ce siècle en Angleterre: lord Ashburton, plus connu sous le nom d'Alexandre Baring. Le noble lord était âgé de 75 ans.

PIEMONTE.—Le 8 mai, la première session du parlement piémontais a été ouverte par le prince Eugène de Savoie, lieutenant général du royaume. Nous remarquons la phrase suivante dans le discours qu'il a prononcé en présentant le budget: "Si la fusion désirée avec les autres parties de l'Italie vient à s'accomplir, il sera fait dans nos lois des changements qui tendront à améliorer nos destinées, et à nous faire atteindre ce degré de pouvoir auquel la providence doit nous conduire, pour le bien de l'Italie."

HONGRIE.—La Hongrie et toutes les provinces slaves de l'empire d'Autriche ont en pleine rébellion. Le 13 mai doit se réunir à Prague une assemblée des représentants de toutes ces provinces, sauf la Galicie. On évalue que 11 millions environ de slaves y seront représentés. Le 18 mai a été en outre fixé pour la proclamation d'une monarchie slave et indépendante.

—Le vaillant général Fulgoso, capitaine-général de la Nouvelle-Castille, est mort à six heures du matin. Il est prouvé maintenant qu'il a été victime d'un assassinat dont l'auteur n'est malheureusement pas encore tombé entre les mains de l'autorité. Le général sortait de l'hôtel de la poste et entra dans la rue Mayor, lorsque trois individus sortirent d'une petite rue, et l'un d'eux cria: "C'est lui! et aussitôt ils tirèrent sur le général, qui fut renversé. Quelques soldats le transportèrent dans l'hôtel de la poste, où il expira. D'autres soldats se mirent à la poursuite des assassins, mais inutilement.

EGLISE D'ESPAGNE. Les évêques des diocèses de Gironne de Teruel, d'Avila, de Lérida, de Zamora et d'Osma et Orense, en Espagne, viennent de faire leur entrée dans leurs diocèses respectifs. On ne saurait exprimer, dit l'Heraldo, l'enthousiasme qu'a excité la présence de ces prélats.

ANISTIE.—Sur la proposition de son conseil des ministres Charles-Albert vient d'accorder amnistie pleine et entière à tous les prévenus impliqués dans la procédure qui s'instruisait à la cour d'appel de Savoie, par suite de l'invasion qui a eu lieu contre Chambéry dans les journées des 3 et 4 avril dernier.

Les étrangers seront immédiatement reconduits à la frontière.

UN NAVIRE.—Le navire Hannibal de 500 tonneaux venant de Québec a été trouvé naufragé sur la côte de Norvège le 24 février dernier. Tous les hommes de l'équipage, à l'exception d'un seul, avaient été enlevés par un coup de mer. Le matelot resté à bord souffrit les plus grandes privations, et quand on découvrit le navire naufragé, ce malheureux était dans un état d'insensibilité complète. On l'a cependant rappelé à la vie. Le navire lui-même a été renfloué et il est arrivé le 28 avril à Peterhead.

DEUX JONQUES JAPONAISES.—Des nouvelles d'Honolulu (iles Sandwich) du 25 décembre, nous apprennent que, dans le courant de l'année 1847, deux jonques japonaises en détresse ont été rencontrées en mer par des baleniers. L'une d'elles, complètement décomparée dans une tourmente, errait à l'aventure depuis sept mois, et avait été le théâtre d'un drame affreux. Sur dix sept hommes dont se composait l'équipage, treize avaient été successivement immolés pour servir de pâture à leurs compagnons. A chaque nouvelle victime qu'il avait fallu sacrifier, le pont du navire était devenu un champ de bataille où chacun cherchait à sauver sa vie, jusqu'à ce qu'un des commandants tombât sous les coups du plus grand nombre. Les quatre malheureux qui avaient survécu à ces effroyables misères, portaient les empreintes nombreuses de blessures reçues dans ces luttes sacrilèges. Recueillis par le navire américain Frances Henrietta, ils furent transbordés plus tard à bord de bateaux pêcheurs de leur nation.

Les marchandises trouvées à bord de cette jonque, ainsi que sur un autre navire semblable, rencontré par un bâtiment Brémois, sont de nature à prouver que l'ouverture du Japon aurait pour le commerce européen plus d'importance encore qu'on ne l'avait pensé jusqu'ici. Peut-être, du reste, ce double sauvetage contribuera-t-il à amener quelque relâchement dans la politique exclusive où s'est obstinée jusqu'ici l'empire du Japon.

TOUCHANTE HISTOIRE.—Il y a quelques jours, une pauvre femme entra dans une boutique d'encanement de Canal street. Elle avait dans sa poche une somme de \$500, fruit de ses pénibles économies pendant quatorze ans, et que pour plus de sûreté elle portait constamment sur elle. Quel ne fut pas son désespoir en s'apercevant tout à coup que son trésor venait de lui être volé! Elle saisit aussitôt un homme qui se trouvait auprès d'elle et dont l'allure lui parut suspecte. Mais le fruit du larcin avait déjà passé dans les mains d'un complice et il fut impossible de le retrouver. Lorsqu'elle ne pu douter de son malheur, l'infortunée sortit d'un air morne et désigné: le soir un officier de police la recueillit dans un état de folie complète.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, A. Laroque, V. Président, Francis Hincks, H. Holton, Damase Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond, P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edouin Atwater, Barthw. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier.

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts.—Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées).

Table with columns: Balance due aux déposants, Mars—Montant déposé depuis le 31 déc. jusqu'à 1er jour, No. retiré do.

Balance due ce jour aux déposants Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Epargnes, de la Cité et du District, Rue St. François Xavier, mars 1848.

P. GENDRON, IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL. OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLET D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITEMENTS, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCES, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRES-REDUIT. 5 novembre 1847.

A VENDRE. A VENDRE de gré-à-gré, à des conditions très libérales, un bel EMPLACEMENT, situé au haut de la rue Saugumet, de 40 pieds de front sur 54 de profondeur, mesuré française, avec une MAISON à deux côtés desus construite. Pour les conditions, s'adresse au bureau de la Minerve ou sur les lieux au propriétaire Soussigné. Jacq. AL. PLINGUE Montréal, 11 mai 1848.

ÉTABLISSEMENT DES TOWNSHIPS. COMITÉ LOCAL.—SECTION DE LA VILLE Résolu, 1o.—Que les Dames soient spécialement invitées par la voie des journaux à s'adjoindre à l'association des "Établissements Canadiens des Townships," et à travailler avec zèle à en augmenter les membres. 2o.—Que cette invitation soit aussi adressée aux messieurs de la ville. 3o.—Que chaque Centurion ou Décursion soit prié de transmettre au Secrétaire de leur comité local leur nom, ainsi que celui de leurs inscrites.

AUX ENTREPRENEURS. ON DEMANDE DES PROPOSITIONS adressées par lettres en chertés et franchises de port au CURÉ DE ST. TIMOTHÉE ou au N. B. LOUIS HAINAUT de St. Clément, pour réparer la couverture en fer-blanc des clochers et de l'Eglise de St. Timothée, ainsi que les ouvertures. Ces propositions peuvent être laissées aux Bureaux des MELANGES RELIGIEUX, jusqu'à la fin du présent mois. Montréal, 16 mai 1848.

INSTITUTEUR.

UN INSTITUTEUR d'expérience et qualifié pour tenir une École, MODELE désire prendre un engagement pour une ou plusieurs années à commencer au premier de juillet prochain sous les ordres des Messieurs les Curés et Commissaires d'École, soit dans le DISTRICT DE MONTREAL, des TROIS-RIVIÈRES ou de QUÉBEC. Dans une École MIXTE; sa Dame peut prendre l'instruction des filles. Il peut enseigner la vraie prononciation de la langue anglaise. L'arithmétique dans toute son étendue d'après les meilleurs auteurs anglais, la tenue des livres de compte, l'arpentage, etc. etc. Il sera utile pour les catéchismes, les cérémonies du chœur en général. Il exerce sa profession suivant la méthode si facile de Lancaster. S'adresser sous pli lettre à la poste ou autrement; à MESSIEUR CHARLAND, prêtre et curé de St. Clément de Beauharnais.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST VINCENT, MONTREAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs. J. Bte. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie ECCLESIASTIQUE

Le soussigné ont l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront. CHAPELEAU ET LAMOTHE.

AVIS

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER DE MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le JEUDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront, en le reproduisant, un service que nous leur remercions dans l'occasion. On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 27, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Grévisse, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez P. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE. Québec, 17 mars, 1848.

ORNEMENTS D'EGLISE.

VIS-À-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL. CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Établissement. Au bon-vouloir et à l'Encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la variété qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en Imitations mettent en défi les plus habiles connaisseurs. Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et

TOUJOURS A BON MARCHÉ. L'assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES. AUSSI: CROIX DE CHASUBLES EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs. DAMAS Blanc, Craimoiis, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) en or et couleurs. GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES En drap d'or (imitation) à dessein très-riche et sailants. Damas brochés en or et couleurs. (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix. GARNITURES COMPLETES N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse. ÉTOILES ET VOILES DE BÉNÉDICTION. Les Étoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités. ÉTOFFES ORNEMENTS. Drap d'or à brochures très-riche en or, argent et couleurs (à dessein nouveaux.) Noire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs. Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir au MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, desuivre de très-prix et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'EGLISE. LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'ostensoirs Ciboures Encensoirs Burettes etc. N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Église dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exprès (et par leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article. On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St. New-York.

ACADEMIE POUR LES JEUNES DEMOISELLES

QUI sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SŒURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles qui dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire ou langue française et anglaise; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêtes à le recevoir. Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison. Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur raison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part. Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier, cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce sujet. On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre vacances accordées aux élèves, que la vacance annuel de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août. A la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès. St. Jean, août, 1847.

On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre vacances accordées aux élèves, que la vacance annuel de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août. A la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès. St. Jean, août, 1847.

MANUEL DE TEMPERANCE. PAR LE R. P. CHINIQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & CIE. " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. A L'ÉVÊCHE.

THE PILOT And Journal of Commerce

Se publie le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI matin, au Bureau, No. 3, Place d'Armes, Montréal.—Subscription—Cinq PIASTRES par année. The Weekly Pilot.

Se publie tous les VENDREDIS matins, pour les campagnes.—Subscription, TROIS PIASTRES par année. W. H. HIGMAN & T. DONOGHUE, Imprimeurs, Éditeurs et Propriétaires.

Les livres et autres ouvrages d'imprimerie sont exécutés proprement à ce Bureau. 13 avril.

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRES-MODÉRES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir: 1o. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du boulevard et dans un lieu très rapproché de l'Église, bâti de Maison, Boulangers, etc. Laiterie, Grange, Hangar, Écurie et autres Bâtimens; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce. 2o. UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre aussi dans un lieu très rapproché de l'Église, avec les bûches dessous construites, consistant en Maison, Écurie et autres Bâtimens. 3o. UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison Étable et autres Bâtimens. Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROMUALD CREPIERIER Eccl. Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie. ÉTIENNE PARTENAIS. Montréal, 21 février 1848.—qi.

AVIS DES POSTES. A dater de jeudi le 4 courant, et jusqu'à avis contraire, la Malle Anglaise qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à Halifax est fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et jeudi pour les steamers qui partent de New-York.—Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours-là. Montréal, 12 mai 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal. PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 20 2 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 0 3 Chaque insertion subséquente, 0 0 10 Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne, 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré. AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & CIE., Librair Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Eccl. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. Vic. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOSEPH RIVET & JOS. CHAPELEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.